

## **PROCES-VERBAL de la séance du 22 septembre 2020**

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 dans la salle polyvalente de Tolochenaz, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz. Il salue la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale ainsi que de Mme Chalotte Baurin et Monsieur Jean-Christophe Birchler pour la présentation de la Voie Verte.

### **1. Appel :**

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 52 membres sont présents sur 92 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

### **2. Acceptation de l'ordre du jour :**

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite modifier l'ordre du jour. Monsieur le Syndic propose que le point 11, présentation de la Voie Verte (RCI Morges-St-Prex) par région Morges, devienne le point 5. Monsieur Vincent Chabloz demande si quelqu'un d'autre souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président lit le nouvel ordre du jour : 1) Appel 2) Acceptation de l'ordre du jour 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019 4) Assermentations 5) Présentation de la Voie Verte (RCI Morges-St-Prex) par région Morges 6) Communications du bureau 7) Communications de la Municipalité 8) Préavis No 01/2020 9) Préavis No 02/2020 10) Préavis No 03/2020 11) Elections statutaires 12) Divers et propositions individuelles. L'assemblée vote et accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### **3. Approbation du dernier procès-verbal :**

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil sur le site Internet de la Commune.

Monsieur le Président demande si quelqu'un désire y apporter des modifications. Ce n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019 est largement accepté, 1 abstention.

### **4. Assermentation :**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu deux demandes d'assermentation et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Il prie les intéressés de venir devant l'assemblée et demande que chacun se présente à l'assemblée. Pour la prestation de serment, Monsieur le Président demande à toute l'assemblée de se lever. Il passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Monsieur    Thierry BLANC

Madame    Christel PETIT

Monsieur le Président leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

## **5. Présentation de la Voie Verte (RC1 Morges-St-Prex) par région Morges :**

Monsieur le Syndic dit qu'au mois de décembre 2020 lors de sa prochaine séance, le Conseil général de Lully votera un préavis concernant la Voie Verte. Ce soir, Mme Charlotte Baurin, cheffe de projet, et Monsieur Jean-Christophe Birchler, ingénieur en mobilités, sont présents pour présenter le projet et répondre aux questions.

<https://www.regionmorges.ch/wp-content/uploads/sdrm-c5-voie-verte-dagglomeration-4-s1-strategie-de-mise-en-oeuvre.pdf>

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion.

Monsieur Werner Kuert remarque que la présence de nombreux camions est un réel danger pour les cyclistes.

Monsieur Jean-Christophe Birchler dit que ces dangers obligent une intervention et on veut séparer l'axe et créer des infrastructures.

Monsieur Werner Kuert demande la raison pour le crochet à St-Prex ?

Monsieur Jean-Christophe Birchler répond que c'est à cause d'un milieu bâti avec beaucoup d'entreprises.

Monsieur Plinio Maroni demande si l'on peut faire une seule piste plus large au lieu de faire une piste lièvre en plus de la voie verte ?

Monsieur Jean-Christophe Birchler dit que l'on veut éviter la mixité de vitesses. Les cyclistes sportifs restent sur la route. On veut maintenir 1,50 mètres côté nord pour les cyclistes rapides.

Monsieur Eric Briand demande qui paiera l'entretien ?

Monsieur Jean-Christophe Birchler répond que c'est un entretien communal et qu'il y a des accords entre communes.

Monsieur Vincent Nicod remarque que c'est un axe horizontal.

Monsieur Jean-Christophe Birchler dit que les réflexions sur les connections verticales ne sont actuellement pas abouties. Lully y accède par la route de la Gare à Tolochenaz.

Madame Annia Haselbach demande pourquoi ni Lussy ni Echichens ne sont dans la liste des communes participantes ?

Monsieur Christophe Birchler répond qu'il n'y a pas encore une vision régionale sur d'autres tronçons.

Monsieur Jérôme Livet remarque que l'année 2025 est bien éloignée pour avoir accès à la Voie Verte. Comme Lully est hors localité, ne pourrait-on pas accélérer la construction d'une piste cyclable en refusant de payer ?

Monsieur Jean-Christophe Birchler répond que le refus de crédit d'étude rallongera la réalisation car la phase réflexion et autorisation sera encore plus longue. Il faudrait répartir les coûts. Légalement Lully est responsable de participer financièrement.

Il n'y a plus de discussion.

## **6. Communications du bureau**

Il n'y a pas de communication.

## **7. Communications de la Municipalité**

Monsieur Mark Wings dit que la commune s'est séparée en juin 2019 de Madame Alicia Pélichet.

Monsieur Jean-François Rubin remercie les conseillers de leur confiance et annonce que l'aménagement de la salle à usage multiple au-dessus de la cantine (Préavis 04/2019) a eu un dépassement du crédit. Le premier devis estimatif de CHF 125'400.- en mai 2019 a été basé sur le volume. En octobre 2019, le devis avec les offres montait à CHF 141'400.- et en juin 2019, les travaux dans cette vieille maison ont coûté CHF 158'530.-

Ce dépassement peut être expliqué par :

- la ferblanterie n'a pas pu être réutilisée sur le toit
- le travail électrique
- les lambaux intérieurs n'ont pas pu être réutilisés et les poutres ont été brossées

En plus, les pompiers ont refusé le mur en bois extérieur car il ne permettait pas une sortie d'urgence en sécurité. On a dû mettre un crépi extérieur. Tout ceci, plus les frais d'aménagement, a coûté 175'300.-, soit un dépassement de CHF 47'900.-

Monsieur Mark Wings parle des conséquences concernant le COVID-19. La commune a pris en charge le loyer de Madame De Matos du magasin car il y a eu une baisse du chiffre d'affaires. L'école a dû être désinfectée deux fois par jour et il y a eu une désinfection régulière de l'administration. Il remercie Madame Sylviane Dupuis pour son travail. Les festivités du 1<sup>er</sup> août ont dû être annulées et la sortie des aînés sera annulée.

Monsieur Mark Wings dit qu'il y avait un projet à l'étude d'une liaison Lully-Lussy par un cheminement piétonné en sécurité. Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, la commune a rencontré les six propriétaires des parcelles concernées. Cinq d'entre eux s'y sont opposés.

## **8. Préavis municipal No 01/2020 : Adoption d'un nouveau règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants et du Greffe municipal**

Monsieur Mark Wings présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission chargée de l'étude du projet est présenté par Madame Christine Walker.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet. Il n'y en a pas.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 22 septembre 2020,
- Vu le préavis No. 01/2020 de la Municipalité,

- Oui le rapport de la Commission ad-hoc,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'adopter la proposition du nouveau règlement et tarif associé sur les émoluments administratifs du Contrôle des habitants et du Greffe municipal ;
- D'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Chef de Département concerné.

Adopté à l'unanimité.

### **9. Préavis municipal No 02/2020 Adoption des comptes communaux 2019**

Monsieur Marc Genton présente les comptes 2019 que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission de gestion est lu par Madame Anne-Françoise Petit.

Monsieur Vincent Chabloz rappelle la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale qui pourrait répondre aux questions concernant les comptes communaux 2019.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le point 1 des conclusions, soit d'approuver les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2019 ainsi que le bilan au 31 décembre 2019.

Il n'y a pas de discussion.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 22 septembre 2020,
- Vu le préavis No. 02/2020 de la Municipalité,
- Oui le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2019 ainsi que le bilan au 31 décembre 2019, tels que présentés.

Les comptes 2019 et le bilan au 31 décembre 2019 sont approuvés à la quasi-unanimité, une abstention.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le point 2 des conclusions, soit de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Il n'y a pas de discussion.

Monsieur Vincent Chabloz demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Le Conseil donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019 à l'unanimité.

## **10. Préavis municipal No 03/2020 : Le renouvellement de l'arrêté d'imposition pour l'année 2021**

Monsieur Mark Wings présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Thierry Ruch.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Il n'y a pas de discussion.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 03/2020 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 22 septembre 2020,
- Après avoir pris connaissance du préavis No. 03/2020
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.
- D'adopter les modalités de perception décrites dans le présent préavis.

Adopté à l'unanimité.

## **11. Elections statutaires**

Selon l'article 8 de notre règlement, le conseil nomme dans son sein chaque année avant le 1<sup>er</sup> juillet son président, son vice-président, deux scrutateurs et deux suppléants.

Article 9 :

1. Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue
2. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.
3. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

### **Election à la Présidence**

Pour l'élection à la présidence, Monsieur le Président laisse sa place à Monsieur Vincent Bolay. Monsieur Vincent Chabloz est d'accord de poursuivre son mandat jusqu'au 30 juin 2021.

Monsieur Vincent Bolay demande s'il y a d'autres propositions pour la Présidence. Il n'y en a pas.

**Monsieur Vincent CHABLOZ est tacitement élu Président du Conseil Général de Lully.**

### **Election à la Vice-présidence**

Monsieur Fabien Coucet est d'accord de poursuivre son mandat jusqu'au 30 juin 2021. Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'est pas le cas.

**Monsieur Fabien COUCET est tacitement élu Vice-président du Conseil Général de Lully.**

### **Election des scrutateurs**

Selon l'article 9 du Règlement du Conseil général, les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

Les scrutateurs en place sont Monsieur Olivier Creteigny et Madame Viviane Rondot. Madame Viviane Rondot est d'accord de poursuivre son mandat mais Monsieur Olivier Creteigny, après de longues années passées comme scrutateur, se retire.

Monsieur le Président demande s'il y a des propositions pour un scrutateur.

Madame Antonella Leresche propose Monsieur Claude Prior. Il accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

**Monsieur Claude PRIOR et Madame Viviane RONDOT sont tacitement élus scrutateurs.**

### **Election des scrutateurs suppléants**

Les scrutateurs suppléants en place sont Monsieur Claude Prior et Madame Isabelle Luini. Monsieur Claude Prior a été élu scrutateur et Madame Isabelle Luini désire se retirer. Monsieur le Président demande des propositions pour deux scrutateurs suppléants.

Monsieur Philippe Isoz propose Monsieur Werner Kuert. Il accepte la proposition.

Monsieur Michaël Tasev propose Monsieur Sébastien Hartmann. Il accepte la proposition.

Il n'y a pas d'autres propositions.

**Monsieur Werner KUERT et Monsieur Sébastien HARTMANN sont tacitement élus scrutateurs suppléants.**

## **Election à la Commission de Gestion**

Bien que la Commission de Gestion soit une commission permanente, une tradition bien établie dans notre conseil veut que les membres de celle-ci montent en grade chaque année, ce qui permet au rapporteur de se retirer. Elle se compose de 5 personnes, dont un rapporteur, 2 membres et 2 suppléants.

Madame Anne-Françoise PETIT, rapporteur, se retire.

Pour 2020-2021 :

Madame Arlette PERRET-NISSEN devient rapporteur.

Monsieur Plinio Maroni devient 1er membre, Monsieur Nicolas Gfeller devient 2<sup>ème</sup> membre.

Monsieur Michaël Tasev devenant 1<sup>ère</sup> suppléant, l'assemblée doit élire une personne pour le poste de 2<sup>ème</sup> suppléant.

Monsieur le Président attend des propositions de candidature pour un membre suppléant.

Madame Christel Petit propose Monsieur Benoît Petit comme 2<sup>ème</sup> suppléant. Il accepte.

Monsieur Vincent Chabloz demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

**Monsieur Benoît PETIT est élu 2ème suppléant à la Commission de Gestion, à l'unanimité.**

Monsieur le Président félicite les personnes élues et les remercie d'avance pour l'engagement au sein de notre commune. Il remercie également les membres des commissions déjà en place pour leur travail fourni durant cette année et pour l'année à venir.

## **12. Divers & Propositions Individuelles**

Monsieur le Président donne la parole à qui voudrait le prendre.

Monsieur Vincent Bolay, en réfèrent le Préavis n°07/2019 « Demande de crédit d'investissement pour l'étude de la renaturation de la source de Rossan, revitalisation du ruisseau du Pontet et sécurisation du chemin de Rossan », demande si les subventions sont toujours acquises vu les conditions économiques ?

Monsieur Eric Rondot confirme que oui et il y aura bientôt un préavis.

Madame Arlette Perret-Nissan demande si la commune a contrôlé les eaux claires ?

Monsieur Marc Genton dit que oui et que l'on a reçu le rapport. La Municipalité doit déterminer ses priorités mais ne l'étudiera pas avant deux ou trois mois. On voudrait lier ces travaux avec les prochains travaux de la STEP (station d'épuration).

Madame Lise Cretegy demande quand la commune fera la réfection et l'aménagement du chemin de Rossan car c'est délabré.

Monsieur Eric Rondot dit que la municipalité attend divers devis permettant de proposer prochainement un préavis au conseil général. Ces devis portent sur une réparation partielle ciblée sur les différentes dégradations et d'autres, plus généraux, comportant une réfection complète du chemin des Salines. A noter que ces frais de

réparation du quartier de Rossan seront pris en charge, pour partie, par les différents propriétaires ayant construit ces derniers mois.

Monsieur Vincent Bolay, qui sert dans la commission en recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales, demande à la Municipalité d'envoyer le règlement aux personnes concernées pour éviter une réunion qui devient coûteuse. Dans le cas courant, la personne ne connaissait pas le règlement.

Monsieur le Syndic répond que l'on prend note et que la Municipalité sera plus regardante.

Madame Valérie Mutschler demande si l'on peut raccourcir le cheminement entre Lully et Lussy.

Monsieur le Syndic répond que le chemin raccourci est déjà celui proposé, au point 7, dans les Communications de la Municipalité.

Madame Edith Chabloz remercie Madame Anne-Françoise Petit d'avoir parlé très clairement en lisant le rapport de gestion et remercie également Monsieur Philippe Isoz de son travail comme Employé communal.

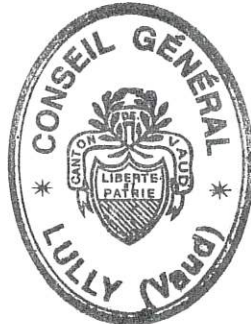
Monsieur Mark Wings invite les conseillers à venir vendanger la parcelle communale samedi, le 3 octobre à 9h00. Les vendanges seront suivies d'une collation.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h50. Monsieur Vincent Chabloz exprime le regret de devoir supprimer la partie festive à cause de COVID-19 et remercie l'assemblée de leur participation.

Le Président :



Vincent CHABLOZ



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le

29.11.2020

Les scrutateurs :



Viviane RONDOT



Claude PRIOR